



**ÉCONOMIE**  
La crise immobilière  
fait peur aux marchés  
Page C 1



**IRAK**  
Un républicain influent met  
à mal la politique de Bush  
Page B 1

www.ledavoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 142

LE MERCREDI 27 JUIN 2007

88 C + TAXES = 1 \$

## Choix contesté à la présidence de la Commission de l'équité salariale

*Groupes de femmes et syndicats considèrent Louise Marchand trop près du milieu patronal*

ROBERT DUTRISAC

Québec — La nomination par le gouvernement Charest de M<sup>me</sup> Louise Marchand, proche des milieux patronaux, à titre de présidente de la Commission de l'équité salariale (CES) est loin de faire l'unanimité.

Alors que les associations patronales se réjouissent de la nomination de M<sup>me</sup> Marchand, jusqu'à tout récemment membre de la CES, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et les organisations syndicales ont déploré ce choix.

**Le gouvernement provoque «une levée de boucliers» au lieu de «faire un effort pour essayer de concilier les intérêts des groupes»**

Avant de se joindre à la CES, en 2004, M<sup>me</sup> Marchand a été vice-présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) de 2001 à 2003 et directrice des relations de travail au Conseil du patronat du Québec (CPQ) de 1998 à 2001.

En 2006, M<sup>me</sup> Marchand avait pris le parti du gouvernement en exprimant sa dissidence dans un rapport de la CES. Ce rapport rejetait la proposition d'étalement du règlement de l'équité salariale que le Conseil du trésor avait formulée. M<sup>me</sup> Marchand, qui occupe son nouveau poste depuis vendredi, a refusé de parler au *Devoir* hier.

«Étant donné ses antécédents, Louise Marchand ne possède pas l'objectivité et la neutralité requises pour occuper cette fonction», font valoir dans un communiqué les organisations syndicales comme la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). «Les dés sont pipés d'avance, alors comment s'y prendra-t-elle pour serrer la vis aux associations patronales et aux entreprises récalcitrantes? Comment s'assurer qu'il n'y aura pas de recul pour les femmes avec ses prises de position antérieures?»

La FFQ et le CIAFT se sont dits «extrêmement déçus» de cette nomination. Selon le président de la CSQ, Réjean Parent, le gouvernement a rejeté du revers de la main les candidates jugées «plus neutres» que lui avaient suggérées les syndicats et les groupes de femmes, telles Hélène Lee-Gosselin, de l'Université Laval, Marie-Thérèse Chicha, de l'Université de Montréal, ou encore M<sup>me</sup> Marie Rinfret, qui, elle, vient d'être nommée membre de la CES.

VOIR PAGE A 8: ÉQUITÉ



REUTERS

AFGHANISTAN

L'opium a généré un chiffre d'affaires de 2,3 milliards \$US en 2006

■ À lire en page A 5

### INDEX

Actualités .....	A 3	Éditorial .....	A 6
Annonces .....	C 4	Idées .....	A 7
Avis publics .....	C 5	Météo .....	C 6
Carrières .....	B 4	Monde .....	B 1
Culture .....	C 8	Mots croisés .....	C 6
Décès .....	C 4	Sudoku .....	C 5
Économie .....	C 1	Télévision .....	C 7



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La directrice des soins infirmiers de l'hôpital du Sacré-Cœur, Johanne Salvail (à droite), s'explique devant des infirmières excédées par le manque de personnel.

## Des infirmières aux abois

*Au Sacré-Cœur, la pénurie de personnel devient intenable*

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les vacances d'été sont à peine commencées que la pénurie frappe déjà fort à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Hier, les infirmières affiliées à la CSN étaient de retour pour une quatrième fois devant le conseil d'administration de l'établissement situé sur le boulevard Gouin. Mais cette fois, elles n'étaient pas seules. Des intensivistes et des urgentologues étaient aussi à leurs côtés pour dénoncer à l'unisson une situation qui, à leurs yeux, met à mal la qualité des soins donnés dans cet hôpital affilié à l'Université de Montréal.

Cette sortie publique n'a pas du tout plu à la direction

de l'hôpital, qui a riposté en fin d'après-midi en organisant une conférence de presse impromptue sur le bitume du stationnement de l'hôpital, trois heures avant le conseil d'administration. Se disant «très consciente» de la pénurie qui sévit dans la région montréalaise, la directrice des soins infirmiers, Johanne Salvail, a à peine défendu le plan de réorganisation des soins mis en place par la direction pour «contrer et minimiser l'impact de la pénurie», notamment par l'embauche de plusieurs infirmières auxiliaires.

Sur le terrain toutefois, il semble que les fruits de la réorganisation se font toujours attendre, alors que l'hôpital continue à traîner un déficit de 125 infirmières.

Hier, il a été impossible de tâter le pouls du personnel, les journalistes n'étant pas admis dans l'établissement qui, pour l'occasion, était gardé par des agents de sécurité refoulant ces derniers dans le stationnement. Pour la présidente du Syndicat des professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires, il est toutefois clair que ces efforts ne sont pas suffisants. «Nos infirmières sont épuisées et les vacances d'été commencent à peine. Nous voulons un plan d'action, nous voulons des solutions concrètes. Toutes les unités sont derrière nous et nous appuyent», a affirmé Lise Therrien.

VOIR PAGE A 8: INFIRMIÈRES

Le droit à l'image

## L'art et l'information avant les «états d'âme»

*Deux victoires judiciaires du photographe français François-Marie Banier pourraient*

Des tribunaux français viennent de rendre des jugements où le droit artistique et le droit à l'information l'emportent sur le droit à l'image. Ces exemples pourraient-ils ramener l'art et le journalisme québécois à la barre? Probablement pas, puisque «le Québec aime trop la censure», répond un spécialiste.

STÉPHANE BAILLARGEON

Et de deux! Le célèbre photographe français François-Marie Banier vient de remporter coup sur coup non pas un mais deux procès importants dans le domaine du droit à l'image.

Avant-hier à Paris, le Tribunal de grande instance a affirmé que des photos de deux femmes croquées dans les rues de Paris, reproduites dans l'ouvrage *Perdre la tête* (Gallimard, 2005), ne portaient pas atteinte à leur dignité. Les deux plaignantes — l'une placée sous curatelle, l'autre sous tutelle judiciaire — réclamaient plus de 40 000 \$ pour avoir été tournées «en dérision, voire en ridicule».



FRANÇOIS-MARIE BANIER

Ce portrait de femme a valu au célèbre photographe français Jean-Marie Banier un procès qu'il a remporté en mai dernier.

VOIR PAGE A 8: ART

## La liste des prétendants de Bell rétrécit

*Telus annonce son retrait dans*

FRANÇOIS DESJARDINS

La vente aux enchères a perdu un joueur. La liste des acquéreurs potentiels de Bell Canada est subitement passée de quatre à trois hier après que son concurrent Telus, qui jusqu'à jeudi évoquait avec grande fébrilité l'idée d'un mariage, se fut désisté par l'entremise d'un communiqué aussi bref que mystérieux.

L'hypothèse d'un regroupement Telus-Bell, critiquée pour ses conséquences à saveur monopolistique mais perçue comme logique par certains analystes, n'ira pas plus loin parce que «les lacunes du processus de soumission pour le rachat de BCE [la société mère de Bell] ont empêché Telus de déposer son offre», a dit la compagnie de Vancouver.

**La Caisse de dépôt et Onex se retirent d'un consortium**

Le marché a mal réagi. Alors qu'une surenchère a généralement pour effet de faire grimper le cours d'une action, le retrait d'un participant hier a logiquement provoqué le contraire. À la Bourse de Toronto, le titre de BCE a déboilé de 3 %, à 39,49 \$, ce qui représente tout de même une valeur boursière de 31,8 milliards. Celui de Telus a grimpé de 0,3 %, à 62,19 \$.

Après avoir d'abord refusé de s'intéresser à Bell, Telus avait soudainement changé d'idée la semaine dernière. L'ancien monopole affirmait qu'une éventuelle fusion avec Bell lui donnerait le poids nécessaire pour s'afficher comme chef de file mondial en téléphonie cellulaire. De plus, puisque Bell est convoitée par d'autres groupes, qui comprennent des investisseurs américains, Telus ajoutait que son projet constituait une «solution entièrement canadienne».

BCE, en voie de changer de nom pour Bell Canada après avoir vendu tous ses actifs non essentiels au fil des ans, s'est récemment mise aux enchères sous la pression des actionnaires mécontents de voir l'action végéter autour de 32 \$ malgré une restructuration majeure. La compagnie est très rentable mais fait face

VOIR PAGE A 8: BELL